

Ordre du jour Assemblée générale 26 juillet 2008

1. mot du président
2. adoption de l'ordre du jour
3. adoption du procès-verbal du 11 août 2007
4. suivi de la dernière assemblée générale
 - a) Estacades (boom)
 - b) Fête du 25^e anniversaire
 - c) Représentant de la ville
5. informations générales
 - a) porteurs de dossiers
 - b) autres sujets
6. résultats financiers au 31 décembre 2007, budget 2008
7. inventaire des rives
8. élection aux sept postes d'administrateurs
9. projet de réglementation à la circulation nautique
10. autres sujets:

11. commentaires des membres de l'assemblée
12. levée de l'assemblée

P.S. À conserver pour l'assemblée générale

Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle de l'association des propriétaires riverains du Lac à Beauce se tiendra samedi le 26 juillet 2008 à 10:00 heures à la salle de l'école Carignan au 611 route 155 sud.

Soyez présents nous avons besoin de vos idées .

La force de votre comité est relative à votre présence aux assemblées.

TRÉSOR

Madame Julie Boulet, ministre des Transports a octroyé à l'association un montant de 200 \$ pour notre site Web et M. Claude Béchard ministre des Ressources naturelles et de la Faune a renchéri avec un montant de 1,000 \$ pour la protection de notre lac. Gros merci à vous deux. Qui maintenant nous donnera 2,000 \$?..... A suivre. Soyez assurés que ces argents serviront à bon escient.



Nouveau Nouveau Nouveau

L'association s'est dotée d'un site "WEB" . N'hésitez pas à le visiter et nous donner vos commentaires. Le responsable du maintien de ce site n'est nul autre que M. Jean-Georges Laporte. Voici comment y accéder:

WWW.APRLACABEAUCE.COM

Internautas.....à vos postes.

Cotisation

Bien que malgré les petites subventions reçues nous avons toujours besoin de votre appui financier, la cotisation est toujours de 20\$. Vous pouvez nous la remettre lors de l'assemblée générale ou bien la remettre à un membre du conseil en tout temps.

----- Parieurs -----

Le lac a dégelé le 28 avril cette année, ce n'est pas un record mais bravo à celui qui avait prévu cette date, on ne s'y attendait pas, il faut croire que l'épaisseur de neige n'affecte pas la longévité de la glace.....

Avis

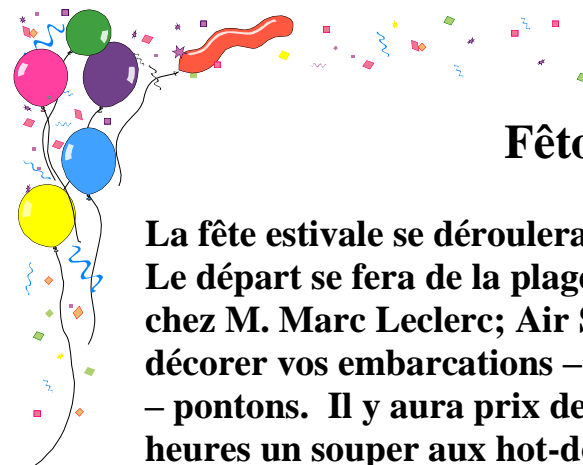
Les quais flottants (boom) situés aux deux plages ainsi que celui à l'île de roches devront être enlevés, malheureusement responsabilité oblige.

CODE DE CONDUITE Circulation nautique

Tel que proposé lors de la dernière assemblée générale annuelle, le conseil d'administration travaille actuellement à l'élaboration d'un code de conduite pour les embarcations motorisées qui sera déposé pour approbation à la prochaine rencontre du 26 juillet.

Ce code de conduite vise à établir un partage harmonieux des eaux du lac dans le respect des différentes activités nautiques pratiquées par les plaisanciers.

Cette démarche permettra par exemple de limiter la vitesse des bateaux à moteur à proximité des rives ou encore de déterminer un corridor littoral pour la pratique des activités comme le canot, le kayak, le pédalo et la baignade. Le but est que chacun ait le droit de s'amuser en toute sécurité sur le lac.



Fêtons ensemble

La fête estivale se déroulera le 26 juillet à partir de 14:30 heures. Le départ se fera de la plage à l'arrière de l'île, pour se terminer chez M. Marc Leclerc; Air St-Maurice La Tuque. Vous pouvez décorer vos embarcations – canot – chaloupe – bateaux – pédalos – pontons. Il y aura prix de participation et de présence. A 17:00 heures un souper aux hot-dog sera servi (gratuit), suivi de musique et danse. Apporter vos chaises; elles ne sont pas fournies, c'est votre fête. Soyez prudents.